



Paris, le 16 septembre 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Sages-femmes : un arbitrage ne répondant pas aux enjeux de la profession

Le 16 septembre, faisant suite à un rapport de l'IGAS, le ministre des Solidarités et de la Santé a rendu un arbitrage devant répondre au malaise et aux attentes des sages-femmes. Si des revalorisations inférieures aux propositions de l'IGAS ont été annoncées, ce seul axe est bien insuffisant pour redonner de l'attractivité à la profession et améliorer la prise en charge des femmes et des nouveau-nés.

Le rapport de l'IGAS<sup>1</sup>, rendu public le 10 septembre, dressait un constat réaliste sur la situation des sages-femmes, leurs attentes et l'ambiguïté de leur positionnement. A la méconnaissance des compétences et du rôle des sages-femmes s'ajoutent un statut hybride inadéquat et des rémunérations sans rapport avec leur formation et leurs responsabilités. Toutefois, les propositions formulées dans ce rapport sont peu concrètes et la tonalité de celui-ci révèle une perception désuète et paternaliste de la profession.

Le 16 septembre, dans le cadre d'une visioconférence avec la profession en présence de la présidente de l'Ordre, le ministre a dévoilé des mesures autour de trois axes : une revalorisation salariale ne répondant pas aux besoins d'attractivité de la profession ; un renvoi à une mission MESRI pour les problématiques de la formation initiale et de la recherche pourtant identifiées depuis des années et quelques dispositions relatives à la périnatalité qui seront traduites dans le PLFSS 2022 et dans le prochain accord conventionnel.

Cependant, malgré la volonté de nombreuses sages-femmes d'intégrer le statut de praticien hospitalier et le constat de l'IGAS sur la nécessaire évolution statutaire, le ministre n'a pas répondu favorablement à cette problématique.

En ne traitant pas en profondeur les causes du malaise des sages-femmes, l'attractivité de la profession semble durablement compromise. En ignorant les problématiques croissantes d'effectifs dans les maternités, la question essentielle de la sécurité et de la qualité de la prise en charge des patientes et des nouveau-nés reste en suspens.

Le Conseil national, qui avait déjà alerté les pouvoirs publics sur la pénurie de sages-femmes et l'épuisement de ces professionnelles, s'alarme des conséquences de ces annonces sur le devenir des maternités.

PJ : Verbatim de l'intervention d'Anne-Marie Curat, présidente du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes

#### Contact Presse

Claire Akouka – tel. : 01 45 51 64 65 – mail : [claireakouka@ordre-sages-femmes.fr](mailto:claireakouka@ordre-sages-femmes.fr)

<sup>1</sup> [Lien vers les premiers éléments d'analyse de l'étude de l'IGAS](#) – Newsletter du CNOSF, 15 septembre 2021